Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 24 Rajab 1443
25 Février 2022

N° 24

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 406
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 407
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 411
Homologation de résolutions 412
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 412
Avis aux créanciers..... 419
Convocations
Sociétés anonymes 420
Autres sociétés 423
Divers
Avis au public..... 424

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE DE DISTRIBUTION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT

S.A. «SODIAC EMBALLAGES»

Au capital de 1.000.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 26402C/A/M/000

En vertu du PV de l'AGO du 13-10-2021 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 19-10-2021 quittance n°MO50844, enregistrement n°21702737, il a été décidé :

- D'approuver les états financiers relatifs à l'exercice 2020

- De nommer Mr M'Hamed BEY nouveau administrateur pour une durée de trois ans et de renouveler les mandats des administrateurs suivants : Metalplast, Mr Mathieu JAPY et Mr Noureddine Ben Brik pour une durée de trois ans.

En vertu du PV du conseil d'administration du 13-10-2021 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 19-10-2021 quittance n°MO50857, enregistrement n°21702738, il a été décidé de nommer Mr Mathieu JAPY comme président du conseil pour une durée de 3 ans.

Une copie de chacun de ces PV a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises sous le numéro 202211819 en date du 21/02/2022.

2022R00411SANB2

Société Tourgueness - SA

Siège social : Hôtel Dar Jerba - Jerba - Midoun

Identifiant Unique : 0003598H

Code fiscal : 03598 H/A/M/000

Code CNSS : 00037087-33

Il résulte du P.V. du Conseil d'Administration réuni à Djerba le 9 Février 2022, enregistré à la recette des finances de Jerba Midoun en date du 10 Février 2022, n° du reçu M011007, n° d'enregistrement 22700588 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre national des entreprises de Médenine le 14 Février 2022 sous le n°20229985, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination des Messieurs Issa Mahmoud Albahloul et Mahmoud Abdulathim Kshad et Ahmed Elamari Elhamadi et Salim Mohamed Ibrahim Elbusefi membres de conseil d'administration de la société Tourgueness représentant «LAFICO» et ce pour une période de trois ans qui commence le 9 Février 2022 et prend fin en date de réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2024.

- Prendre un crédit covid-19 d'un montant de 2.000.000 dinars auprès de la société tunisienne des banques et donne procuration au Président Directeur Général pour terminer toutes les procédures juridiques et financière lui afférant

- Pour un crédit d'un montant de 1 903 751,81 Dollars octroyé à notre société de la part de la société «LAFICO» propriétaire de la société tourgueness et donne procuration au Président Directeur Général pour la signature de la convention du crédit et de tableau de remboursement.

2022R00414SANB2

SOCIETE ATLAS PACKAGING

Société anonyme

Au capital social de 5 020 000 D

MF : 1442775/H

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21/12/2021, enregistré à la recette des Actes de sociétés Sousse en date du 5/01/2022, sous le n°22500028, Quittance n°M000027, dont une copie originale du PV a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 7/01/2022 sous le n°20221366, a été décidé ce qui suit :

- Ratification des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire,

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration destiné à l'assemblée générale extraordinaire relatif à l'augmentation de capital,

- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation de capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

- Augmentation du capital social de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription,

- Modification des statuts,

- Délégation au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital et d'en constater la réalisation,

- Pouvoirs pour formalités.

2022S00224SANB2

Nomination de commissaire aux comptes

DAR ZARROUK S.A

Au capital de : 1.250.000 DT

Siège social : Rue Larbi Zarrouk Sidi Bou Said

RNE : 0005875T

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 16 Février 2022, enregistré à la recette des finances La Marsa à Tunis le 17 Février 2022 sous le n° 22701078, quittance n°20048, il a été décidé de nommer M. Mohamed Mehdi Jarray en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Un exemplaire dudit procès-verbal ci-dessus mentionné a été enregistré au bulletin officiel du registre national des entreprises le 21 Février 2022 sous l'annonce n°202211899.

2022400407SANB2

«LEGAL TECH EURO AFRIQUE MAGHREB»

Société anonyme - non résidente

Capital social : 40.000 dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - cité Jardins le Belvédère 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1711874J

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration en date du 25/01/2022 enregistré à la recette des Finances Cité Mahrajène 1082 - Tunis le 01/02/2022 sous En°22800578 Qn°9427

M.Philippe Coquereau a démissionné de son poste de directeur général.

Les administrateurs ont nommé M.Nader Mehdi Vakil en qualité de directeur général avec la détermination de ses pouvoirs.

Un exemplaire du PV a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 10/02/2022 et publié le 11/02/2022 sous Bulletin n°32 et annonce n°20229404.

2022400411SANB2

«SOCIETE CARLTON»

Société anonyme

Capital social : 3.071.940 Dinars

Siège social : 31, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 0047168C

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8/02/2022 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 14/02/2022 sous En°22800665 Qn°14805

M.Abdelkrim Ben Smail, M.Ridha Boubekri et Mme Raja Boubekri ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

L'assemblée générale a nommé M.Fathi Neifar, M.Hocine Neifar et M.Abdellatif Ben Djemaa en qualité d'administrateurs pour la période restante du mandat de leurs prédécesseurs.

Suivant un procès-verbal du conseil d'administrateur du 8/02/2022 enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi le 14/02/2022 sous En°22800666 Qn°14851

M.Abdelkrim Ben Smail a démissionné de son poste de président directeur général Mme Nedra Ben Smail a démissionné de son poste de directeur général Adjoint

Le Conseil a nommé M.Abdellatif Ben Djemaa en qualité de président directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Un Exemplaire de chaque P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 15/02/2022 et publié le 16/02/2022 sous Bulletin n°35 et annonce n°202210484.

2022400412SANB2

AUTRES SOCIETES

Changement de dénomination sociale

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration de CNPC INETRANATONAL (TUNISIA). LTD (Matricule Fiscal 917115/F), tenu le 8 octobre 2021 et enregistré à la recette des finances du Lac en date du 22 octobre 2021 sous le n°2075962, quittance n°20707853, il a été procédé au changement de la dénomination sociale de CNPC INETRANATONAL (TUNISIA), LTD à CANADIAN NORTH AFRICA OIL AND GAS.LTD et a été déposé au RNE en date du 11 novembre 2021 sous le n°2021107800.

2022400391SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 10/02/2022, enregistré à la recette des finances de Kssar Essaid le 14 Février 2022 sous le n°22200343 Quittance n°M010401, rédigée par Maître Bochra JAZIRI Avocate à Tunis, Madame Amel Bent Abderrahmen Ben El Akhdher El Gharbi demeurant au 6 Rue Des Chrysanthèmes, Cité Ezzouhour Tunis a vendu à la société «SOCIETE AZ SANTE», société à responsabilité limitée, son siège social sis au 165, Rue Maghreb El Arabi El Kabir Ksar Said 2009 Le Bardo, enregistrée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1738854W, représentée par son gérant Monsieur Wahid Guebsi, la totalité du fonds de commerce sis au local n°165, Rue Maghreb El Arabi El Kabir Ksar Said 2009 Le Bardo exploité pour vente de produits para pharmaceutiques.

Les oppositions seront reçues par l'acquéreur «SOCIETE AZ SANTE» à son siège social sis au 165, Rue Maghreb El Arabi El Kabir Ksar Said 2009 Le Bardo, jusqu'à l'expiration d'un délai de vingt (20) jours après publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publication effectuée au journal quotidien Al Chourouk en date du 18 Février 2022.

2022T00202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/02/2022, enregistré à la recette des finances Fouchena gouvernorat de Ben Arous sous le n°22200642 en date du 15/02/2022, Mme Afef Jbeli, titulaire de l'identifiant unique n°0805664/L et sise au 09, rue 10788, cité Ibn Cina, Tunis, a cédé à Mme Meryern Ben Saad et Monsieur Ezdine Boughanmi, le fonds de commerce (café catégorie 01) sis à la route nationale n°03 Mohamedia gouvernorat de Ben Arous.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse de Maître Kaouther Sghaier Avocate en cassation, sise au 11 Habib Thameur Tunis. Les oppositions hors délais ne seront pas acceptées.

Cette annonce est parue au journal Echourouk le 19/02/2022.

2022T00204FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 14 Février 2022 sous le n°22200676, reçu n°M020930 Mer Zied Ben Mahmoud Ben Abdelkader Ben Fraj titulaire de CIN n°06266489, demeurant à Avenue Habib Thameur Hammamet a vendu la totalité du fonds de commerce dont l'objet vente fast-food pâtisserie et café sis à Avenue des états unis Hammamet et ce à Mer Malik Ben Abdellah Al Zoubeir Ben Mohamed El Naceur Ben Mahmoud titulaire de CIN n°05493788, demeurant à Avenue El Moncef Bey Immeuble B Appartement 2B El Marsa Tunis.

Un avis de la présente vente a été publié au journal "Alchourouk" du 18/02/2022.

Les créanciers doivent produire leurs états de créance entre les mains de Maître Karima Mammou demeurant à Avenue 20 Mars Hammamet dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

2022T00207FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 4/02/202 enregistré à la recette des finances la Goulette le 15/02/2022 quittance n°22609 enregistrement n°22201125 Mr Khaled Bessaidi demeurant au 26 rue El Adl Sidi Amor - Manouba a vendu et cédé tout son fonds de commerce sis au 05 Av khaled Ibn walid - Ain Zaghouan avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente de chaussures à Mr Mohamed Ridha Guerrida demeurant à cité El Habib n°72 Médenine.

Toute opposition doit être signifiée à Me Ali Chalfouh à son étude sise au 19 rue Charles De Gaulle - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Passé ce délai toute opposition est considérée nulle et non avenue.

2022T00210FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 9/02/2022 enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 10/02/2022 quittance n°M010669 Monsieur Wissem Joo titulaire de CIN n°01624276 a vendu à Fathi Harrabi le fonds de commerce sis à Rue Jamel Abdennaceur Chmardel Menzel Temime exploité café.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Fathi Harrabi à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce est publiée dans le journal quotidien Achourouk le 16/02/2021.

2022R00397FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente daté du 26/01/2022 enregistré à la recette des finances de Radés le 3/02/2022 sous le n°22200280 Quittance n°MO08130, Madame Henda Bent Saad Ben Mouhamed Sassi épouse Miled Sday a vendu à Madame Nihed Bent Abed Erahmen Ben Slimen Benhssin tout le Fonds de commerce situé à 30 avenue Habib Bourguiba Radés dont l'objet de devin.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis de l'acheteur à l'adresse du bureau de notaire maître Mehrez jendoubi situé à 52 rue Abed Laaziz El Eroui Radés. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 10/02/2022.

2022R00403FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9 Février 2022, enregistré à la recette des finances Menzel Bourguiba le 15 Février 2022, sous le numéro 22200291, quittance n°M011442, Mme Naziha Bent Abdelmajid Boubakir a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Khaireddine Menzel Bourguiba Bizerte exploité au commerce de fast-food et pizzeria à la Société «AYCHOUCHA PAINS SPECIAUX ET PATISSERIES» SARL représenté par son gérant Mr Ali Ben Salah Gabteni.

Les oppositions contre cette vente sont recevables durant les vingt jours à partir de la date de la parution de cette annonce au Journal Officiel, entre les mains de l'acheteur au siège social sis à la Rue Abdelaziz Thaalbi Cité Ethawra Menzel Bourguiba.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk le 18/02/2022.

2022R00412FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé à la municipalité le 01 novembre 2021 et enregistré à la recette des finances Taib Mehiris le 02/02/2022, sous le reçu n°M010425, enregistrement n°22200421, la société «tunisie informatique bureautique» enregistrée sous 0944248X a vendu à Faycel Ben Hammem la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme local de tous commerces, sis à l'avenue de jadida magerbia Nabeul 8000 - Nabeul avec un montant total de 3.500,000dt.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local du fonds de commerce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 24/2/2022.

2022R00415FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 25/08/2021, enregistré en date du 10/02/2022 à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse sous le n° de quittance M009556 enregistrement n°22200443 la société héritiers Abdesslem Ben Ahmed Ben Ameur Représentée par son gérant légal a vendu à la société royal food ayant son siège social sis à rue Abdelhamid el Kadhi la corniche Sousse représentée par son gérant légal, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à rue Abdelhamid el Kadhi la corniche Sousse destiné à tous les types de commerce, les oppositions doivent être présentées

entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du journal officiel, le présent avis a été publié au journal Echourouk en date du 19/02/2022.

2022S00217FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 11-02-2022 enregistré à la recette des finances de Akouda n°60373, numéro d'enregistrement 22200314, Mr Najib Jgham titulaire de la CIN numéro 02964375 a cédé à Mme Saida Swilem, titulaire de la CIN numéro 02906263 la totalité du fonds de commerce consistant en ventes des denrées alimentaires au 42 Awled Souguir Shat Mariem Akouda. Toutes oppositions éventuelles doivent être présentées dans les vingt jours au bureau de Maître Sawsen Salem, situé rue Taher Sfar immeuble Ben Dhiab étage 3 bureau n°10 Sousse suivant l'insertion de cet article au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal "La Presse" du 22/2/2022.

2022S00218FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date du 20 janvier 2022 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal en date du 20 janvier 2022 sous le n° 22200140 quittance 5039 madame Amna Mama Epouse Selem Lahderi titulaire de CIN 04050725 a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local n°2 sis à Rue Mohamed Ganouni Ksar Hellal à Monsieur Rida Ben Mohamed Haj Abdallah titulaire de CIN n°04182159, exploité salle de jeu.

Les oppositions se feront entre les mains du vendeur sis à Rue Khairdine Ksar Hellal dans le délai légal de 20 jours à partir de la publication légale.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 11/02/2022.

2022S00219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 18/11/2021 et enregistré à la recette des finances de Jemmel le 26/11/2021 n° de quittance M064197 reçu n°21202149 M Mounir Missrati cin (06852333) a vendu à M Kahlid Rajeb cin (06831763) la totalité du fonds de commerce exploité à «tout commerce» situé à rue Hassan Bourge Jemmel 5020 Monastir. Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T. Cet acte a été publié au journal Achourouk le 16/12/2021.

2022S00227FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite d'un acte sous seing privé daté le 10/02/2022 et enregistré à la recette des finances de Jemmel le 11/02/2022 sous le numéro 2220039 volume MO11572.

Monsieur Wassiem Trad a vendu tout le fonds de commerce «vente des vêtements et parfums», situé à la rue de Hassen Borji 5020 Jemmel à madame Souad Chekhima.

Toutes les oppositions doivent être déclarées au sein de l'acheteur situé au siège de l'acheteur à la cité 429 rue Habib Bourguiba zaouit kontech jemmel dans un délai de 20 jours dés la publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal «Achourouk» daté le 21/02/2022.

2022S00228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à Diar El Wafa Sfax le 8/02/2022 sous n°22200562 Mr Amin Boujelben C I N 05322793 a vendu à Mr Ahmed Aloulou CIN 11123713, la totalité du fonds de commerce d'une librairie avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploité à Avenue Majida Boulila Sfax.

Les oppositions sont reçues chez Maître Abdennadher Jalel, rue Abou Elkacem Echebi immeuble Rex palace 1er étage Bureau n°107 Sfax, 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Essabah du 15/02/2022.

2022X00228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances Av. Habib Bourguiba Sfax daté le 22/12/2021 Reçu n°M077447 enregistrement 21205376, Madame Ihsen Gharbi a vendu le fonds de commerce à la Société ELYSEE COSMETICS avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route Menzel Chaker km 3.5 Sfax. Les oppositions sont acceptées à l'adresse de maître Lobna Zghal à son bureau sis à la rue Abou Kacem Chebbi Imm. REX PALACE b203 Sfax.

Cette annonce a été publiée au Journal Assabah le 23/02/2022.

2022X00234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 15 février 2022, enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba le 16/02/2022, quittance n°M010001 enregistrement n°22200931 Ridha Ben Mohamed Fazzi, demeurant à 14 cité Quatrième Monastir, a cédé à la société Joliesse Négoce, SUARL, IU : 0514302S, ayant son siège social au Palmarium local n°101 et 102 Tunis, représentée par son gérant Ridha Mnejja, le fonds de commerce à usage de tous commerces avec tous ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial el du Stock exploité au local numéro 3 situé au complexe commercial "Galerie Bouzgarrou" à Monastir, les oppositions doivent être faites au local précité et ce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente vente au JORT.

Le présent avis est paru sur le journal Alchourouk le 22/02/2022.

2022X00235FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date 21/01/2022 enregistré à la recette des finances Ezahra sous le n°22200193 reçu n°M000444 Mme Leila Bent Belkacem Ben el Hadi Siidi titulaire de la C.I.N 00155224 a cédé tout le fonds de commerce (vente de volaille

et dérivés) sis au 07 rue de Carthage Ezahra Tunis à Mohamed Ayoub Ben Mohamed Faouzi el Chouikh. Toute opposition à cette cession sera signifiée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT à l'adresse du cédant au 07 rue Carthage Ezahra Tunis. Publié au journal Al chourouk le 11/02/2022.

2022400410FCCC2

Désistement de parts dans la propriété d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte SSP daté du 2 mai 2016 et enregistré à la recette des finances rue d'AutRiche à Tunis le 3 mai 2016 sous le n°16203702 Mme Raja Bent El Hedi El Meddeb et ses enfants Slim et Sonia El Oueslati demeurant au 86, rue Obaïda Ibn Jarrah - Cité El Wifak à El Menzah 6, ont désisté au profit de Mr Seifeddine El Oueslati, demeurant à la même adresse, la totalité de leur parts dans la propriété du fonds de commerce de quincaillerie et de peinture, exploité au local sis au 27, rue Béchir Sfar à Tunis.

Toutes oppositions éventuelles devront être faites dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de la date de la publication du présent avis, au domicile du bénéficière du désistement sis au 86, rue Obaïda Ibn Jarrah - Cité El Wifak à El Menzah 6, dans lequel une copie de l'acte de désistement a été laissée en dépôt.

Ce même avis a été inséré au journal «le Quotidien» du 17 février 2022.

2022400413FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maitre Olfa Hamrouni en date du 9/02/2022 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 10/02/2022 sous le n°22200868 quittance n°16761 Mr Abdallah ben zine Baldi titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°07758932 cède la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Charles de gaule, Bhar Lazreg La Marsa, à Mme Saloua Weslati Epouse Ridha Bahri titulaire de la carte d'Identité Nationale n°05422852 demeurant à Bhar Lazreg, la Marsa, Tunis.

Toutes les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Olfa Hamrouni à son étude sise au 3 rue Mami la Marsa Tunis dans les 20 jours de la date de la parution de cet extrait au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a déjà publié aux journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" parus le 18 février 2022.

2022400417FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 11 juin et 27 octobre 2021, enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 02/11/2021 quittance M48910 enregistrement n°21302716 M.Slim Ammous, MU n°082995/G, a loué à Mme Nouha Rezgui, la totalité du fonds de commerce avec tous ces composants moraux et matériels, exploité pour l'activité de vente des viandes au local sis au n°3 souk elkassabine marché central Tunis pour une durée d'une année renouvelable commençant le 01/7/2021.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 18/02/2022.

2022T00208FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8/12/2021 enregistré à la recette des finances, à Mornaguia, le 16/12/2021, Quittance n°M050184, Enregistrement n°21302435, La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est au POULINA, GP 1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Monsieur Thameur Habboubi, demeurant au 11 rue Branche d'Olive, cité Esselem Mourouj 4, Ben Arous, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés situé au 43 avenue Habib Bourguiba, Borj Amri, à compter du 15/12/2021.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 12/02/2022.

2022R00409FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé en date du 6 octobre 2021, enregistré à la recette des finances Menzel Bourguiba le 6 octobre 2021, sous le numéro 21301946, quittance n°M051397, Mme Kamilia bent Abdelkrim Miled a loué la totalité du fonds de commerce sis à Rue Abdelaziz Thaalbi Menzel Bourguiba exploité comme Buvette à Mr Ramzi Ben Yousef Ben Ali EJMIAI pour une durée de deux années commençant le 01 octobre 2021.

Les oppositions contre cette vente sont recevables durant les vingt jours à partir de la date de la parution de cette annonce au Journal Officiel, au siège social du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux le «Quotidien» et «Alchourouk» le 22/02/2022.

2022R00413FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Béni Khalled le 19/01/2022 sous le N°22300054, quittance n°M002782, la société ETABLISSEMENTS MED LOUKIL & CIE représentée par Mr Bassem LOUKIL, a loué à la société RHIM EL FELEHA EL ASRIYA représentée par Mr Jalel RHIM titulaire de la C.I.N n°01819739, la totalité du fonds de commerce sis à Av l'environnement Béni Khalled à usage vente produits agricoles, semences et engrais, pour une période de sept ans commençant le 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2028. Les créanciers doivent faire opposition entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 9/2/2022.

2022R00416FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances El Alia, Bizerte le 28 janvier 2022 sous le numéro 2230008 quittance n° M 004244. Monsieur Ahmed Ben Aissa titulaire de la CIN n°08107589 du 7/02/2000, MF : 1 648998L a loué à la Société Aliana

Restauration MF : 1739962D/A/M/000 représentée par son gérant Mr. Adel Boughoula titulaire de la CIN n°01535325 du 3/01/2008 la totalité de son fonds de commerce sis au Avenue Habib Boughatfa, 7016, El Alia, Bizerte, qui et constitué de 100m² de rez-de-chaussée et 100m² en 1er étage, exploité en Restaurant.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 19 février 2022.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du Maître Raja Dridi sis au 10 rue Hollande, 2ème étage, Place Barcelone, 1000, Tunis dans un délai de 20 jours de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

2022400403FCCC3

Location

Assemblée générale ordinaire

STE VETEMENTS DE TRAVAIL «UNIFORME»

SUARL au capital 10.000 dinars

Siège social : 16 et 18 Rue d'Allemagne Tunis 1000

MF : 1470019 JAM 000

Par acte sous seing privé en date du 01 janvier 2022 enregistré à la recette des finances Rue Habib Thamer Tunis le 18 janvier 2022 sous le numéro 22700137 quittance n°M003778, monsieur Wael Driss décide de louer le local commercial sise au 20 rue d'Allemagne Tunis pour l'ajouter aux 2 autres locaux n°16 et 18 rue d'Allemagne Tunis selon contrat de location gérance libre à partir du 1er janvier 2022 pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même période, enregistré à la recette des finances Rue Habib Thamer Tunis le 15 novembre 2021 sous le numéro 21302839 quittance n°M050802 est destinée à la vente des produits parapharmaceutiques : MF 1470019/JAE-002.

Cet acte a été publié dans les journaux le quotidien et Echourouk en date du 7 janvier 2022.

Par cette décision les articles n°3 et 4 sont modifiés en conséquence.

2022400414FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 25/11/2020 enregistré à la recette des finances Farhat Hached Gafsa le 02/02/2021 sous le n°21300546, Quittance n°M002745 la Sté Le SPORTIF SARL, I.U 1335704S, le siège est à Zaouiet Sousse route Msaken 4081 Sousse, loue à titre de gérance libre un fonds de commerce à la Sté Bil TRADE COMPANY SARL, I.U 1593172Y le siège est au 43 Avenue Fattouma Bourguiba 2035 Soukra, le local sis à l'Avenue Mohamed Elkhames Gafsa pour le commerce en détail des équipements sportifs.

Cet avis a été publié à la Presse en date du 23/2/2022.

2022400419FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Société Chez Om El Khir

Matricule fiscal : 1756424D

Par acte sous seing privé de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de rue de Paradis-Ariana, le 8/02/2022, sous le n°22300983, Quittance n°M016412, monsieur Ihssen Ben Rabeh, a loué, à la Société Chez Om El khir, tout le fonds de commerce d'un local, sis au 71 avenue Fatouma Bourguiba, Sidi Fredj- Soukra, pour une période de deux ans renouvelables à partir de 01 Février 2022. Cette annonce a été publiée au journal, Achourouk en date du 23 Février 2022.

2022400420FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : DENTAL COLLEGE TUNISIA

Siège social : Avenue de la République immeuble les arcades 3ème étage appartement 12 Hammamet.

Objet : Scientifique

Buts : organisation des conférences et mise à jour académique des médecins dentistes adhérents afin de renforcer les compétences scientifique des médecins adhérents et les encourager à la recherche scientifique.

Adhérents :

Président : Bilel Maraoui

Vice Président : Abdelaziz Azouz

Secrétaire général : Khairedeine Hleli

Trésorière : Sawssen Said

Trésorier adjoint : Mehdi Ennouri.

2022R00433APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Bouhajla d'Echecs

Objet : Sportif

But : Encadrer des jeunes et développer leurs capacités dans le sport d'Echecs

Siège : N°16 Cité Ezzouhour - Bouhajla 3180 Kairouan

Correspondance : N°317 du 18/02/2022

Président : Mohamed Fethi Massoudi

Vice - Président : Riadh Massoudi

Secrétaire Général : Mohamed Shili

Trésorier : Hédi Selmi.

2022S00215APSF1

Constitution d'une Association

Nom : Amicale Centrale Laitière de Mahdia

Siège : Centrale Laitière de Mahdia BP 123 Dkhila Mahdia 5100.

Objectifs :

- Soutenir le travail social et culturel au sein de l'entreprise

- Consolider le sentiment d'appartenance à l'entreprise

- Contribuer à l'amélioration de l'environnement de travail

Comité:

Président : Nacef Bannour

Secrétaire Générale : Narjes Bannour

Trésorière : Soued Belhaj.

2022S00226APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Hayet

Adresse : Rue 10401 n°55 cité Ennour kabaria Tunis

Les objectifs :

- Contribuer à orienter et conseiller les jeunes dans le domaine culturel.

- Améliorer l'esprit de citoyenneté active aux jeunes.

- Participation au festival et la manifestation culturelle.

- Relier les contacts avec d'autres associations.

Les membres :

Président de l'association : Aymen Ben Hammouda

Trésorière : Souad Sabbahi

Secrétaire générale : Imen Ganoiti.

2022400408APSF1

Homologation de résolutions

Stade Sportif Zaratien

Local : Avenue de l'environnement ZARAT 6026 Mareth Gabès

Code fiscal : 10323222Z

En Vertu d'un procès-verbal de la réunion électorale le 23/11/2021 :

- Acceptation de la démission de l'Ex président de l'association

- Election du nouveau Bureau exécutif

Président : Laghmanie Hsen

Secrétaire général : Mayoufi Ridha

Trésorier : Souaii Mohamed.

2022R00434APSF2

Syndicat des copropriétaires de la Résidence Horizon2

Route Tanyour Km3 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de la Résidence Horizon2, du 4 décembre 2021 à la recette des finances le 17 janvier 2022, sous le n°22800160, quittance M006426 le syndicat des copropriétaires de la Résidence Horizon2 est constitué, sis à la route Tanyour Km 3-Sfax.

Et en vertu du dit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Walid Feki : Président du syndicat.

- Mme Hela Charfi : Trésorière

- Mr Majdi Mhiri : Membre

- Mr Sofien Kammoun : Membre

- Mr Mohamed Amin Bouattour : Membre

Le syndicat des copropriétaires Résidence Horizon2 entame ses travaux officiellement à partir de 01 janvier 2022.

2022X00220APSF2

Syndic des copropriétaires de la Résidence Elboustene 1 Soukra

Suite au PV de la réunion de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de la résidence Elboustene 1 en date du 17 Août 2020 et enregistrée à la recette des finances de l'Ariana le 4 novembre 2020 sous n°20806500 suivant reçu 84670 il a été convenu que :

La part des frais de syndic de chaque propriétaire est fixée à 40 dinars par mois pour la période du 1 mai 2020 au 30 avril 2022.

La constitution du bureau de syndic Elboustene 1 est la suivante :

- Chokri Mrabet : président du syndic

- Moez Trigui : trésorier

- Khalil Kanakane : membre

- Selma Houas : membre.

2022400401APSF2

Renouvellement du bureau du comité du syndicat

Des propriétaires de la résidence Wafa à l'Aouina

(Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du 3 octobre 2021 inscrit à la recette des finances à la Goulette du 21 décembre 2021 numéro 21707731 reçu 98485, un nouveau bureau a été élu et présidé par Mr. Lotfi Bel Hadj Hcine qui a pour mission de représenter le syndicat. Les autres membres sont les responsables suivants : Raja Bargui : secrétaire générale, Hamed May : trésorier, Haythem Ghneya trésorier adjoint, Sonia Souayah Mansouri : membre, Farès Aydi : membre).

2022400402APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Apres déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana

Tél : 71709776-71709778

Fax : 71709742

Partie poursuivante : Banque de Tunisie (BT) dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 2 Rue de Turquie, RC n°B1105941996, domicilié au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à Tunis, 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Parties saisies :

1- La société industrielle des Briques du Nord «IBN» S.A, sis à 1/- Sousse, rue des martyrs- immeuble Ben Hassine, 4ème étage, 2/- Merguzine, 7032, Tinja, Bizerte. R.C : B1154121997, MF : 340688M (en sa qualité de débitrice principale).

2- Habib Ben Mohamed Ammar, demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana, (en sa qualité de caution)

3- Habib Ben Douraid Ammar, demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en sa qualité de caution solidaire hypothécaire).

4- Souraya Bent Hammouda Azaiez Epouse Ammar, Directrice commercial, Titulaire de la CIN N° 05088671 demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en sa qualité de caution solidaire hypothécaire).

5- Houcine Ben Douraid Ammar demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en leurs qualités de cautions solidaires hypothécaires).

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached, sis 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage EL Menzah 8 Ariana.

L'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble objet du TF n°39331 Ariana dénommé «CISA» sis au bord de la rue 13 Août, n°39 Choutrana, Soukra, Ariana, d'une superficie totale de 5420 m². L'immeuble saisi consiste en un terrain de 5420 m² sur lequel est édifié :

1- une villa luxueuse de 2 niveaux :

- Le RDC : est d'une superficie couverte de 403 m², il se compose d'une Terrasse couverte ou se situe l'entrée principale, un escalier qui mène au 1er étage, un W.C, deux chambres à coucher, un salon spacieux avec un balcon qui ouvre sur le jardin, une salle à manger, une cuisine, et un couloir qui mène à un studio composé d'une cuisine, une salle à manger, un W.C, une salle de bain et une chambre à coucher.

- Le 1er étage : est d'une superficie couverte de 305 m², il se compose d'un hall qui mène à droite à une cuisine avec une salle à manger, une salle d'eau avec une douche, une suite avec une Terrasse non couverte, et à gauche à un salon de coin, et un couloir qui mène à deux chambres à coucher et une salle de bain.

2- Un studio d'une superficie couverte de 48 m² composé de 2 chambres, une cuisine, et une salle d'eau.

3- Un garage d'une superficie couverte de 35 m².

4- Une piscine équipée.

5- Deux puits.

Les charges : L'immeuble objet de la vente n'est grevé d'aucune charge autre que :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 7.100.000,000dt inscrite le 22/7/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 700.000,000dt inscrite le 22/7/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 9/11/2021 au profit du saisissant.

Mise à prix après déduction de 40% : La mise à prix est fixée à : 3.489.537,600 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 21/3/2022 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2022T00203VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant : la Banque internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, société anonyme, Identifiant unique au registre national des entreprises 000110F, sise au 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1002 Tunis

Le saisi : 1/ Sina Hidri, coiffeuse et propriétaire d'une boutique de location de robes de soirée, demeurant à la résidence Nesrine appartement numéro 03 premier étage borj louzir l'Ariana en sa qualité de débiteur principal.

2/ Chokri Hosni, ouvrier, demeurant à la résidence Nesrine appartement numéro 03 premier étage borj Louzir l'Ariana en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire

Avocat poursuivant : Maître Dorra Fazaa, avocat auprès de la cour de cassation, MF : 000/P/A/795246N, demeurant au 11 Avenue Habib Thameur troisième étage cabinet 3.2 Tunis

Le bien à vendre : le bien saisi objet du titre foncier 111559 Tunis dénommé JULIE HENRY consiste en une surface constructible d'une superficie égale à 4 ares et 41 centiares comportant un bâtiment de 3 étages ; le bien est sis à la cité el Omrane Tunis sur le bord de la rue Kamel Kilani ; le rez-de-chaussée comprend deux appartements; un appartement du coté est composé de 02 chambres à coucher; un salon; une cuisine et un couloir; l'appartement ouest est identique au premier ; il est exploité comme jardin d'enfants, le premier étage comporte deux appartements identiques l'un du coté est composé de 02 chambres à coucher ; un salon; une cuisine ; un couloir et un balcon; le deuxième appartement du coté ouest constitue l'étage du jardin d'enfants exploité en bas, le deuxième étage comporte deux appartements comportant chacun 02 chambres à coucher ; un salon; une cuisine un couloir et des escaliers extérieurs; le troisième étage compte un annexe comportant un appartement disposant de 02 chambres à coucher ; un salon; une cuisine ouvrant sur le toit; la bâtisse dispose de toutes les commodités (électricité; eau; gaz) elle est entourée d'immeubles voisins appartenant à des tiers; elle ouvre sur la rue Kamel Kilani coté sud.

Mise à prix : neuf cent treize mille quatre cent soixante treize dinars sept cent cinquante millimes (913.473,750 DT) frais en sus.

Date et lieu de la vente : le mardi 29 mars 2022 à partir de 9 heures devant la chambre des adjudications auprès du tribunal de première instance de Tunis sis à rue Bab Bnet Tunis.

Visite de l'immeuble : Chaque jour de 8 h du matin à 18 h.

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même mentant.

Les étrangers doivent en outre obtenir la licence du gouverneur.

2022T00205VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Le saisissant : la Banque internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, société anonyme, Identifiant unique au registre national des entreprises 000110F, sise au 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1002 Tunis.

Le saisi : Makrem Ben Madhi demeurant à Diar Hajjaj Korba.

Avocat poursuivant : Maître Dorra Fazaa, avocat auprès de la cour de cassation, MF : 000/P/A/795246N, demeurant au 11 Avenue Habib Thameur troisième étage cabinet 3.2 Tunis

Le bien à vendre :

Les 221 parts indivises de la propriété dénommée annajah 148 objet du titre foncier 612378 Nabeul constituent une parcelle de terrain constructible de forme rectangulaire jouxtant quelques bâtiments en cours de construction d'une superficie égale à 221 mètres carrés; la route menant à la propriété est goudronnée et d'une largeur égale à 12 mètres; le coté sud de la propriété est limitrophe à la route; le coté nord et le coté est jouxtent les bâtiments avoisinants et à l'ouest se trouvent une maison en cours de construction et un terrain non bâti; la propriété se trouve à Kelibia route d'Azmour; Gouvernorat de Nabeul ; zone diar al Hajjej

Mise à prix : s'agissant de la deuxième audience et après déduction de 40% de la mise à prix initiale la nouvelle mise à prix s'élève à trente neuf mille deux cent quatre vingt deux dinars 39.282,000 DT frais) prix auquel seront ajoutés les frais privilégiés de quatre mille neuf cent soixante et un dinars deux cent quatre-vingt dix millimes (4961,290 DT) ainsi que tous les autres frais qui seront comptabilisés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : le mercredi 23 mars 2022 (23/3/2022) à 9 heures devant la chambre des adjudications auprès du tribunal de première instance de Nabeul sis à l'avenue Tayeb Mhiri Nabeul.

Visite de l'immeuble : Chaque jour de 8 h du matin à 18 h.

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022T00206VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Aux enchères publiques

Maître Mohamed Hedi Cherif, huissier de justice à Tunis, demeurant au 39 Rue Beb El Khadhra Tunis TEL 71330415, matricule fiscal n°711131RAP000; Déclare par la présente la vente aux enchères publiques du fonds de commerce situé au 33 avenue de Madrid l'angle de Rue Belhassan Jrad Tunis destiné à l'usage de toutes activités commerciales et actuellement utilisé pour la vente des vêtements d'occasions de toutes sortes, appartenant au condamné Belgacem El Korchi, titulaire de la CIN n° 03277954 et titulaire de l'identifiant unique n°0246989S avec tous ses éléments corporels et incorporels au profit du créancier saisi Fathi Lakhdher titulaire de la CIN n°0043 0044.

La vente aura lieu le jeudi correspondant au 17 mars 2022 à dix heures du matin et les heures qui suivent au siège du fonds de commerces ci-dessus indiqué.

La mise à prix : cent quatre mille cent trois dinars et 450 millimes (104.103,450D) après avoir dévalué le prix de 10%.

Ne peut participer aux dites enchères que celui qui a consigné 10 % de la mise à prix par chèque certifié ou en espèces versés entre les mains de l'huissier de justice.

2022T00209VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé le vingt huit Mars l'an deux mille vingt deux (28/3/2022) à neuf heures du matin et suivants par devant la chambre des criées prés du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 au palais de justice sis Sahloul ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

Partie poursuivante : Qatar National Bank Tunisia (ex : Tunisian Qatari bank), SA dont le siège social est à Tunis, rue cité des sciences B.P 320-1080 Tunis Cedex, inscrite au registre de commerce sous le n° B122251996, (MF : 014247W) représenté par son représentant légal, élisant domicile au bureau de son avocat maître Salah Fakhfakh en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la Cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'Indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Salah Fakhfakh en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la Cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana.

Partie poursuivie : 1- Société lumière de Versailles, dont le siège est situé à l'avenue Farhat Hached Hammam Sousse représentée par son représentant légal (débiteur principal).

2- Imen Bent Mohamed El Arbi Ben Hassine, domiciliée à l'avenue Farhat Hached Hammam Sousse. (Caution personnelle et solidaire et caution hypothécaires).

3- Selma Bent Mohamed El Arbi Ben Hassine, domiciliée à l'avenue 14 janvier khzema Sousse. (Caution personnelle et solidaire et caution hypothécaires).

4- Anis Ben Mohamed El Arbi Ben Hassine, domicilié à l'avenue Charles de Gaule Hammam Sousse (Caution personnelle et solidaire et caution hypothécaires).

5- Wassim Ben Mohamed El Arbi Ben Hassine, domicilié à l'avenue Farhat Hached Hammam Sousse. (Caution personnelle et solidaire et caution hypothécaires).

Immeuble à vendre : Immeuble dénommé «Naima» objet du titre foncier n°157457 Sousse d'une superficie de 7603 m² et qui représente un terrain sur lequel est construit quatre immeuble et une salle des fêtes et des couloirs et un parking.

Le premier immeuble est d'une superficie de 3100 m² approximative. Il est composé d'un rez-de-chaussée composé d'un salon de thé et un local commercial avec quatre étages composés de 16 appartements, d'une moyenne de 4 appartements par étage.

Le deuxième Immeuble est d'une superficie de 3500 m² approximative. Il est composé d'un rez-de-chaussée composé d'une galerie commerciale avec quatre étages d'un total de 44 appartements, d'une moyenne de 11 appartements par étage dont chaque appartement contient un salon, une chambre à coucher, une cuisine et une salle de bain.

Le Troisième Immeuble est d'une superficie de 1040 m² approximative. Il est composé d'un rez-de-chaussée contenant un salon de thé et un restaurant et d'un étage comportant un salon de thé avec trois appartements dont deux d'eux sont de type s+2 et le troisième est de type S+3.

Le Quatrième Immeuble est d'une superficie de 1500 m² approximative, il est composé d'un rez-de-chaussée contenant une salle de sport et deux dépôts et de deux étages non achevés et qui sont composé de 8 appartements de type S+2.

La salle des fêtes est d'une superficie de 1200 m² avec une hauteur de 10,8 m², elle est composée d'un Hall spacieux, une grande salle pour les fêtes et un étage partiel et des annexes composés d'une cuisine, un dépôt, une chambre pour le changement des habits et une salle de bain. La salle est aussi équipée de l'eau et de l'électricité et elle est raccordée au réseau public d'assainissement.

Cet immeuble se situe à Henchir Ben Mahmoud au nord de la ville de Sousse.

Mise à prix : vingt deux millions et deux cent cinquante quatre mille et cinq cent dinars (22.254.500d.000) majoré des frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées prés du Tribunal de Première instance de Sousse 2 au palais de justice sis à Sahloul Sousse le vingt huit Mars l'an deux mille vingt deux (28/3/2022) à neuf heures du matin et suivants.

Conditions de visite de l'immeuble : Il est permis de visiter les lieux tous les jours de la semaine. Et pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal de Première instance de Sousse 2 où un cahier des charges a été déposé ou à l'Etude de Maître Salah Fakhfakh, en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation.

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de la mise à prix doit être consigné à la caisse des dépôts et des consignations ou un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir l'autorisation des autorités concernées.

2022R00406VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après rabaissement de 40%

Il sera procédé le vingt quatre Mars l'an deux mille vingt deux (24/3/2022) à neuf heures du matin et suivants par devant la chambre des criées prés du Tribunal de Première Instance de Ben Arous au palais de justice sis à Chouchet Radés Ben Arous ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

Partie poursuivante : Société tunisienne Qatarienne de recouvrement (Matricule Fiscal : 831446B) dont le siège social est à résidence Bartimale centre urbain Nord Tunis représentée par son représentant légal, élisant domicile au bureau de son avocat maître Salah Fakhfakh en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Salah Fakhfakh en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la Cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'Indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana.

Partie poursuivie : La société Ramses de promotion Immobilière SARL, immatriculée au registre de commerce sous le n°B18192000, Matricule Fiscal n°736060BY dont le siège social est situé au 29 rue 18 Janvier 1952 Tunis représentée par son représentant légal, élisant domicile au bureau de son avocat Maître Mohamed Taher Tayeb, domicilié au 34 rue Ali Darghouth Tunis.

Immeuble à vendre : Un terrain nu constructible d'une superficie de 989 m² situé au sud du sabkha séjoumi au bord de la route n°39 Fouchena Ben Arous et qui représente la partielle 31 du titre foncier n°42069 Ben Arous.

Mise à prix : Cent soixante seize mille et trois cent cinquante cinq dinars et 513 millimes (176.355d.513) et ce après rabaissement de 40% suite à la décision du président de la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Ben Arous rendue le 27/01/2022, majorée des frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées prés du Tribunal de Première instance de Ben Arous au palais de justice sis Chouchet Radés Ben Arous le vingt quatre Mars l'an deux mille vingt deux (24/3/2022) à neuf heures du matin et suivants.

Conditions de visite de l'immeuble : Il est permis de visiter les lieux tous les jours de la semaine. Et pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous où un cahier des charges a été déposé ou à l'Etude de Maître Salah Fakhfakh, en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation.

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de la mise à prix doit être consigné à la caisse des dépôts et des consignations ou un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir l'autorisation des autorités concernées.

2022R00407VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après rabaissement de 40%

Etude Maître Salah Fakhfakh

Liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik

Avocat prés de la cour de cassation

29 rue de l'Indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 - Ariana

Tél : 71 723 999

Fax : 71 171 863

M.F : 505183D

Il sera procédé le vingt quatre Mars l'an deux mille vingt deux (24/03/2022) à neuf heures du matin et suivants par devant la chambre des criées prés du Tribunal de Première Instance de Ben Arous au palais de justice sis à Chouchet Radés Ben Arous ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

Partie poursuivante : La Tunisian Saudi Bank - (ex : la STUSID Bank), S.A dont le siège social est à Tunis 32

rue Hédi Karay Tunis inscrite au registre de commerce sous le n°B16641997, (MF : 013026E) représentée par son représentant légal, élisant domicile au bureau de son avocat maître Salah Fakhfakh en tant que liquidateur du bureau du Maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Salah Fakhfakh en tant que liquidateur du bureau du maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 312 Ariana.

Partie poursuivie : 1- Fathi Ben Boubaker el Bouzidi (Entreprise Mezyena) domicilié au 40 galerie d'or Palmarium Avenue Habib Bourguiba Tunis et au 06 rue 42484 (Ahmed Ben Fekih) cité Ben Younes el Agba Tunis. (Débiteur principal)

2- Béchir Ben Amor Mozzita domicilié au 20 bis rue 3061 cité Hlel, Tunis (caution réelle)

Immeuble à vendre : Immeuble dénommé «Dar El Hana» objet du titre foncier 25690 Ben Arous d'une superficie de 291 m² divisée en 291 parts à vocation d'habitation situé au 42 rue azerbaidjan Al Mourouj quatre Ben Arous composé d'un rez-de-chaussée et deux étages et un Studio à droite de l'entrée;

- un rez-de-chaussée d'une superficie de 106 m² composé d'une salle d'accueil, une chambre, une cuisine, une salle de bain, un escalier intérieur qui mène au premier étage.

- un premier étage d'une superficie de 106 m² composé de quatre chambres, une salle de bain, une cuisine et une terrasse.

- un deuxième étage partiel d'une superficie de 32 m² sur lequel est édifié une chambre.

- un studio d'une superficie de 27 m² qui se situe à droite de l'entrée et qui est composé d'une chambre, une salle de bain et une cuisine.

Mise à prix : deux cent vingt quatre Mille et cent quatre vingt trois dinars et 260 millimes (224.183d.260) et ce après rabaissement de 40% suite à la décision du président de la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Ben Arous rendu le 27/01/2022, majoré des frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées prés du Tribunal de Première instance de Ben Arous au palais de justice sis à Chouchet Radés Ben Arous le vingt quatre Mars l'an deux mille vingt deux (24/3/2022) à neuf heures du matin et suivants.

Conditions de visite de l'immeuble : Il est permis de visiter les lieux tous les jours de la semaine. Et pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous où un cahier des charges a été déposé ou à l'Etude de Maître Salah Fakhfakh, en tant que liquidateur du bureau du Maître Mohamed Rekik, Avocat prés la cour de cassation.

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de la mise à prix doit être consigné à la caisse des dépôts et des consignations ou un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir l'autorisation des autorités concernées.

2022R00408VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Poursuivants : Imen et Mahmoud Ben Mohamed Ben Mahmoud Jemni, sis chez leur avocat Maître Ellili Wassila, avenue de la République, Jemmel.

2- Partie saisie : Hawem Om Esaad, sis 19 rue El Azhari Sousse.

3- Avocat poursuivant : Maître Ellili Wassila, avenue de la République, Jemmel.

4- Immeuble mis en vente : la totalité de bien immobilier non enregistré constitue une ancienne maison habitable au centre de laquelle on trouve un patio et s'ouvre sur le sud, au premier étage se trouve un patio et s'ouvre sur le sud. Au premier étage se trouve la maison de monsieur "Jemni Mahmoud" se situe dans une impasse donnant sur la rue de "ALAZHARI" appartenant à la commune de Sousse gouvernorat de Sousse, la superficie totale de la maison est de 145 m², à l'ouest se trouve la maison de "Jemni Chadia", à l'EST la maison de "Bargawi", et au nord une construction d'autrui.

5- Mise à prix : quatre vingt un mille et sept cent dinars (81.700.000d).

6- Date et lieu de la vente : la vente aura lieu à la chambre des crées au tribunal de 1ère instance de Sousse 1 le jeudi 24 mars 2022 de 9 h et suivant.

7- La visite de l'immeuble : Peut s'effectuer durant chaque jour à partir de 16h à 18 h ainsi on peut consulter tous les documents et données au bureau de maître "Ellili Wassila" durant tout les jours de la semaine ouvrables et pendant les horaires du travail administratifs.

2022S00220VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Moncef Ben Hamed

Avocat à la cour de cassation

L'adjudication : Aura lieu le mercredi le 30/3/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis zone 3 rue Ahmad Aloulou près de la CNSS, Sfax. Affaire n° 1492.

Partie poursuivante : Société COMPTOIR DU SUD POUR LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION "COSMAC" S.A.R.L, RC : 185721996 et RNE sous n°0008640N, représentée par son garant, sise route Soukra km4 Sfax 3012, représentée par son avocat Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son cabinet sis à rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A, 4ème étage B. n°26 Sfax 3000.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son cabinet sis à rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A, 4ème étage B. n°26 Sfax 3000. T.V.A 269491T A-P-000

Partie saisie : Nacœur ben Salah Ben Maktouf BEN SALEM, commerçant, demeurant à route de Gabès km 7 Zanket Touta Sfax, CIN 01010587.

Il y aura vente aux enchères publiques :

Toutes les parts à l'indivis du bien immobilier objet du titre foncier n°60563 Sfax nommé «Leila» situé à Sidi Abid Sfax sud gouvernorat de Sfax d'une superficie de 2670 parts sur 27381 part sis 1ère parcelle est de 2400 parts déposée à l'administration foncière de Sfax le 6/6/2011 volume 01/2011 n°3636 et la est de 270 parts déposée le 7/12/2020 à Sfax volume 01/2020 n°9300.

Mise à prix : Deux cent quatre vingt quinze mille Dinars (295.000,000 d).

La visite : Peut avoir lieu tous les jours pendant l'horaire administratif. Pour plus de renseignements à contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Sfax2 est déposé le cahier de charge ou le bureau de l'avocat poursuivant sis à l'immeuble Elmanar Escalier A bureau 26 Sfax. Tout participant à l'adjudication doit consigner au moins le tiers de la mise à prix selon la loi, et les étrangers doivent se procurer d'une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2022X00227VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 30/3/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Nabeul.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 3000 Sfax.

Partie saisie : Fathi Ben Sghayar Lahbib Sitti titulaire de cin n°01816019 résident à 1) n°15 rue des nations unies cité elminchiya bni khiyar Nabeul 2) rue elmaamal bni khiyar Nabeul 3) son lieu de travail cour 2 Mars avenue Habib Bourguiba bni khiyar Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de tenyour km 6 cité ennozha avenu Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité des parts indivisibles du débiteur lui revenant dans la propriété objet de titre foncier n°599109 Nabeul nommé "propriété abd laziz II" représente 171 parcelle de 342 parcelle. La propriété est un terrain nue destiné pour construction d'une superficie totale de 342 m² située à bni khiyar Nabeul au bord de l'avenue Fadhel Ben Achour située à une zone urbaine bien équipée pas loin de la plage et de l'avenue Habib Bourguiba. Les limites de cette propriété : du Sud la propriété d'un tiers de l'est rue Fadhel Ben Achour de l'ouest propriété d'un tiers et du Nord propriété d'un tiers.

Mise à prix : est fixée à cent trente six milles huit cents Dinars (136.800, 000) Terrain et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Nabeul où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2022X00232VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisissant : Wajdi Ben Mohamed Ben Mansour Mallouli, Gérant d'une société demeurant Avenue Bourguiba, rue Sidi Masmoudi, n°27, El Ain Sfax.

Son domicile élu, l'étude de son avocat, Maître Fakher Jardak, sis à 73 Avenue Hédi Chaker, Sfax.

Débiteurs saisis :

- Wassim Ben Mostafa ben Mohamed Rekik, cordonnier, demeurant à, Zanket El Kallal, n°38, Chihia Sfax, qui a contribué une gage de premier rang au profit du créancier saisissant sur l'objet de cette vente.

- Najiba Bent Mohamed Dhouib épouse Mostafa Rekik, demeurante à Zanket El Kallal n °38 Chihia Sfax, en tant que propriétaire de l'immeuble saisi.

Avocat poursuivant : Maître Fakher Jardak, avocat à la cour de cassation, dont l'étude sise au 73 Avenue Hédi Chaker, Sfax.

Désignation de l'immeuble saisi :

Un terrain d'une superficie de 864 m² sur lequel est bâtie une villa sise à Chihiya, route de Tanyour km 6 Sfax, Limité de la Qibla par Najiba Dhouib, de l'est le reste de la propriété suivie de Mohamed kallel, à l'ouest par Monji Dhouib d'où son entrée est du Al-Jawf Fahmi Kallel.

Le terrain : son entrée est à l'ouest par une porte en fer, avec 3 clairières, 3 mètres de largeur, situé prés de son coin ouest, sa forme est presque carré, clôturé du côté jouf et l'ouest avec des murs d'une hauteur de 2,2 m, ses mesures à partir du coin ouest en direction de l'est est de 28,80 m, puis la mesure va vers Al-Jawf 30m, puis vers l'ouest 28,80 m, jusqu'à ce qu'elle rencontre le coin d'où on a pris les mesures 30 mètres.

La villa : sa superficie totale couverte est de 191 mètres carrés, elle comprend 2 vérandas, un séjour, un salon, 4 chambres, un couloir une salle de bain avec WC et un lave-mains et une cabine de douche entièrement équipée "B+ZC+LM+BD", et une cuisine, équipée de plinthes et d'armoires murales avec une porte qui s'ouvre sur la véranda tribale ouest. Les murs du couloir, du WC, de la salle de bain et la cuisine sont revêtus par céramiques d'une hauteur de 2.3 m.

La villa est équipée d'électricité et de l'eau potable et dispose d'un majel pour récupérer l'eau de pluie, l'état du bâtiment est généralement bon.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée à trois cent quarante-cinq mille dinars (345 000d) suivant l'expertise établie par l'expert Mohamed Walha en plus des frais de la procédure de saisi qui seront taxés par le tribunal avant l'audience de l'adjudication.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins

le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des Saisies Immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax, sis au Palais de la Justice, Rue Victor Hugo, Sfax, le lundi, vingt-huit mars deux mille vingt-deux (28/3/2022) à Partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : l'immeuble saisi peut être visité tous les jours pendant les heures de travail, toute personne peut prendre communication du cahier des charges sans déplacement au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Fakher Jardak en laquelle une copie restera déposée.

2022X00236VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la liberté Tunis, I.U n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna, Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél : 71 230 203, MF : 81033HAP000.

Partie poursuivie : LA SOCIETE AB MORNAG, SARL, RC : B24125962010, M.F 1159624J, siège social 67 Avenue Jugurtha, Belvédère Tunis, Elisant domicile au Centre Commercial «Cléopâtre Center», 6ème étage, Bureau n°11, Centre Urbain Nord Tunis, Immeubles saisies et mises en vente : Les propriétés sises à Ennahdha, Mornag Gouvernorat de Ben Arous composées de La totalité de la propriété dénommée "Amman" objet du titre foncier n°40753 Ben Arous d'une superficie de 4662 m², et la totalité de la propriété dénommée «Habiba» objet du titre foncier n°40754 Ben Arous d'une superficie de 2331 m² sur les deux propriétés est bâti un atelier de 694m² pour la confection du fromage, le rez-de-chaussée est composé de 2 bureaux, 5 salles, un frigo, un sondage, le sous sol est composé d'une salle, 2 salles d'eau, 2 vestiaires, une salle de service, sur une superficie de 260 m², la totalité de 1931 parts/2331 parts indivises dans la propriété dénommée «Mbarka» objet du titre foncier n°40755 Ben Arous, d'une superficie de 1931 m² la totalité de la propriété dénommée «khira» objet du titre foncier n°40756 Ben Arous d'une superficie de 2331 m², la totalité de la propriété dénommée «Ammar et Hèdi 1» objet du titre foncier n°40757 Ben Arous d'une superficie de 1998 m², les trois propriétés sont situées sur la route agricole ouvrant sur la route El GONNA, elles sont tracées par une route agricole, une vallée, et d'autres propriétés.

Mise à prix : est fixée à huit cent cinquante et un mille sept cent quarante huit dinars frais en sus. L'évaluation des propriétés est comme suit : titre foncier 40753 Ben Arous 74.592d000, titre foncier 40754 Ben Arous 37.296d000, les parts dans le titre foncier 40755 Ben Arous 30.896dt000, le titre foncier 40756 Ben Arous 37.296dt000, le titre foncier 40757 Ben Arous 31.968dt000. La bâtisse sur les titres 40753 Ben Arous et 40754 Ben Arous est évaluée à la somme de 539.700d000.

Date et lieu de l'Adjudication : Le jeudi 31 mars 2022 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2022400400VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Salah Briki

Avocat à la cour de cassation

PACHA CENTER IMM B-B11 4ème étage Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis

Tel : 71.950.790

email : maître.msbriki@topnet.tn

MF : 083891 D/A/P/000

La partie poursuivante : 1) Zouheir Trifi 2) Ferjani Jlassi 3) Walid Ghazouani 4) Sofiene Dridi (Sofiene Ben Ali Ben Chadly Dridi) 5) Boujemaa Khachnaoui 6) Mohamed Romdhane 7) Mondher Ayachi 8) Hamadi Younsi 9) Mustapha Mannai 10) Taoufik khezami 11) Hamida Hasnaoui 12) Mourad Fizallah 13) Salaheddine Abou Alqassim 14) Lassaad Gabsi 15) Zouhair Adouli 16) Mahmoud Trifi 17) Youssef Ghabi 18) Larbi Ayari 19) Warid Hached 20) Salah Ghabi 21) Saber Ghabi 22) Ramzi Hammami 23) Mgatif Tlili 24) Mohamed Ali Boussenna 25) Mohamed Mouldi Rabii 26) Atef Khezami 27) Ahmed Dabbabi 28) Ahmed Ardhaoui 29) Ramzi Mejri 30) Abdelfattah Taamallah 31) Fathia Boughanmi 32) Lassaad Rezgui 33) Omar Channoufi 34) Ridha Cherif 35) Brahim Mhadhbi 36) Mohamed Hammami 37) Fathi Ounelli 38) Lassaad Belfeidi 39) Khaled Khaldi 40) Salaheddine Ben Hamza 41) Mabrouk Selmi 42) Mohamed Alaoui 43) Khelifa Gasmi 44) Moncef Labidi 45) Sofiène Dridi (Sofiène Ben Mohamed Salah Belakhdher Dridi) 46) Aymen Mahjoubi 47) Dhaou Abdel Qawi القوي 48) Aymen Bejaoui 49) Youssef Selmani 50) Mohamed Ali Dalaji 51) Noureddine Laaridhi 52) Fethi Romdhani, domiciliés près de leur avocat Maître Mohamed Salah Briki, Avocat à la cour de cassation, dont l'Etude est sise Pacha Center Imm B-B11 4ème étage Avenue Kheireddine Pacha Tunis.

La partie saisie : la Société STUGAN en la personne de son représentant légal, société anonyme, inscrite au registre de commerce sous le n°B146951997, ayant l'identifiant unique n°0002608M et le matricule fiscal n°0002608M/A/M/000, dont le siège est sis à rue de la physique zone industrielle de Bir Elkassaa Ben Arous.

L'avocat poursuivant : Maître Mohamed Salah Briki, Avocat à la cour de cassation, dont l'Etude est sise Pacha Center Imm B-B11 4ème étage Avenue Kheireddine Pacha - Tunis.

Immeuble objet de la vente : La totalité de l'immeuble objet du Titre Foncier n°60610 Ben Arous situé rue de la physique dans la zone industrielle de Bir Elkassaa Ben Arous d'une superficie globale de 2 ha 90 a 95 ca dont la vocation est industrielle; de forme rectangulaire, il contient plusieurs bâtiments au nombre de 13 :

- Bâtiment n°1 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton; son hauteur sous plafond est d'environ 9 m et couvre environ 1568 m².

- Bâtiment n°2 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton et couvre environ 80 m².

- Bâtiment n°3 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton; son hauteur sous plafond est d'environ 7 m et couvre environ 620 m².

- Bâtiment n°4 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton; son hauteur sous plafond est d'environ 7 m et couvre environ 161 m².

- Bâtiment n°5 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton; son hauteur sous plafond est d'environ 7 m et couvre environ 161 m².

- Bâtiment n°6 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton; son hauteur sous plafond est d'environ 7 m et couvre environ 1738 m².

- Bâtiment n°7 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton et couvre environ 540 m².

- Bâtiment n°8 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton; son hauteur sous plafond est d'environ 7 m et couvre environ 988 m².

- Bâtiment n°9 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton ; son hauteur sous plafond est d'environ 6 m et couvre environ 768 m².

- Bâtiment n°10 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton ; son hauteur sous plafond est d'environ 6 m et couvre environ 422 m².

- Bâtiment n°11 : couvert de tôles montées sur des colonnes de béton ; son hauteur sous plafond est d'environ 6 m et couvre environ 123 m².

- Bâtiment n°12 : consiste en un bâtiment administratif composé de trois niveaux (rez-de-chaussée couvrant 328 m², 1er étage couvrant 328 m², 2ème étage couvrant 328 m²).

- Bâtiment n°13 : couvert de tôles consistant en parking de voitures et couvre environ 340 m².

Mise à prix : Seize millions neuf cent quatre vingt cinq mille trois cent dinars (16.985.300,000 D) suivant le rapport d'expertise établi le 5/4/2021 par l'expert Monsieur Othmane Mehri désigné par l'ordonnance sur requête n°60783 du Tribunal de Première Instance de Ben Arous.

Date, lieu et heure de la vente : la vente aura lieu le jeudi 31 mars 2022 à partir de 9h à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous situé à Chouchet Rad2s sur la route nationale n°1 Ben Arous.

Visite de l'immeuble objet de l'adjudication : La visite de l'immeuble est effectuée tous les jours de la semaine et pendant les heures de travail administratif.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ainsi qu'à l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Mohamed Salah Briki, sise Pacha Center Imm B-B11 4ème étage Avenue Kheireddine Pacha -Tunis.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable conformément aux dispositions de l'article 425 (dernier paragraphe) du CPCC.

2022400409VEPA1

Avis aux créanciers

Vente d'un fonds de commerce

Le demandeur poursuivant : Zouhaier Ben Ferhani Smida, habite à Sousse, avocat maître ABED EL BASSET BEL HOULLA avocat à Sousse

Jugement Commercial : jugement d'autorisation de vente rendu par le service commercial du tribunal de première instance de Sousse, n°6291 du le 15/6/2021, qui a rapporté par nous le 11/10/2021 selon notre numéro de dossier 1758.

Le débiteur poursuivi : Ayda Zaza, situé à route cité Ezzouhour cité Eryadh Sousse

Et puisque la personne condamnée contre elle n'a pas payée ses dettes, l'objet et le montant dudit jugement, s'élevant à vingt-cinq mille dinars (25 000,000 Dinars) et après lecture du livret des conditions de vente du fonds de commerce délivré par nous et de l'annonce de la vente d'inscription dans deux journaux quotidiens qui sont «le Quotidien et Echourouk» ce qui comporte la publication de l'annonce de la vente auprès du tribunal de première instance de Sousse et auprès du gouvernorat de Sousse et en notre cabinet sur le panneau d'affichage aménagé à cet effet et à l'entrée du fonds du commerce mis en vente et auprès du journal officiel de la République Tunisienne «JORT».

La vente aux enchères publiques a été ouverte pour le fonds de commerce représenté comme «boucherie rouge» avec tous ses éléments matériels et immatériels et sur l'ensemble de son domaine de la surface avec la participation des enchérisseurs présents.

Après avoir annoncé les dépenses du saisi arrêt, de vente et publicité selon l'article 301 de code civil et commercial Après le début d'enchères à partir du prix d'ouverture trente trois mille trois cent trente -trois dinars (33 333,000 dinars) c'est selon l'expertise fait par l'expert judiciaire Mr Mejed El Khadraoui ; jusqu'à ce que

je décroche un prix de soixante mille dinars (60 000,000 Dinars)le paiement de l'offre a été adjugé par Mr Marwen El Mabarki titulaire de carte d'identité numéro 10810831 par chèque certifié.

Le fonds de commerce connu sous le nom commercial "majzarette jesser" sa propriété a été transférée au profit de «Mr Marwen El Mabarki» avec tous ses éléments matériels et immatériels stipulé dans le livret des conditions de vente.

Remarque : L'annonce de la vente sus indiquée a été introduite au journal Quotidien « Echourouk» en date du date du 20/02/2022 souscrit sur le numéro IP 722/190.

Les oppositions sont recevables dans un délai maximum de 20 jours à compter de date de publication "au journal officiel de la République Tunisienne" JORT.

2022S00223VEPA2

Ouverture des procédures de distribution des deniers

(Selon les articles 466 et 468 code des procédures civiles et commerciales)

Vu la décision rendue par le juge commissaire chargé du règlement de l'ordre et distribution des deniers près du Tribunal de Première Instance de Sousse le 10-02-2022 selon la requête de distribution proposée par Muhammad Ben Al Habib Saleh le lieu désigné de sa communication, l'avocate Asma Ben Abdallah, dont le bureau est situé dans le bâtiment Ibn Sharaf, Bagdad, cité de Riyad, Sousse Après la consignation des deniers au trésor public de la Tunisie selon reçu M059920 date 02/10/2020

Intitulé le reste de la récolte vendue aux enchères publiques

L'autorisation a été signée d'ouvrir les procédures de distribution des deniers résultant d'une saisie-exécution sur les biens mobiliers appartenant à l'entreprise de fabrication d'aluminium en la personne de son représentant légal situé dans la zone industrielle de Sidi El Hani, Sousse une somme de deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq dinars cent trente un millimes (286.985.131 d) a été assurée par l'huissier notaire, M. Hesham Al-Khamiri, à la recette des finances, Rue Mohamed Maarouf, Sousse, selon reçu de la consignation n°M059920 en date du 02/10/2020, intitulé le reste de la récolte vendue aux enchères publiques

En conséquence : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2022S00225VEPA2

Distribution de deniers

Le 15 février 2022

La République Tunisienne Le ministère de justice

Le Tribunal de première instance de Sfax

Affaire n°639

En vertu de la requête des distributions de deniers déposée par Maître Sofien Fakhfakh au nom de ses mandants le receveur des finances sekit ezit contre le débiteur Ayman Ben Albachir Ibid et le reste des créanciers dénoncés dans l'ordonnance sur requête de consignation du prix, le Juge - commissaire des distributions de deniers au Tribunal de première instance de Sfax a ordonné dans l'affaire n°639 la décision d'ouverture de la procédure des distributions de deniers évalués à 331.000 ,000 dinars consignés à la caisse des dépôts et consignations sous le numéro M012930 en date du 7/3/2019.

En vertu de l'article 468 du CPCC «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cet avis a été ordonné en application des articles 466 et 467 du CPCC.

2022X00233VEPA2

Avis

En vertu du jugement en référé rendu par le Tribunal de première instance de Grombalia en date du 14/01/2022 dans l'affaire n°56520, il a été décidé la prolongation de la mission de Mr Mokded Zoghlami en tant qu'administrateur judiciaire de la société L'HUMUS. S.A sise à route de Bni Khalled Grombalia Nabeul identifiant unique 0004968T pour une période d'une année jusqu'au 31 août 2022. Tous intéressés peuvent contacter l'administrateur judiciaire susmentionné au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis, tel 71.889.549 fax : 71.889.621).

2022400405VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire mercredi 23 mars 2022

SOCIETE DU CENTRE COMMERCIAL LAC PALACE

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 Dinars

Siège social : Centre Commercial Lac Palace - Les Berges du Lac de Tunis

Matricule fiscal : 030359 X/A/M/000

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société du Centre

Commercial «Lac Palace S.A» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 23 mars 2022 à 10 Heures au siège social de la société sis au Lac Palace (4é étage), les Berges du Lac de Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021

2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021

3. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatif au même exercice

4. Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la gestion 2021

5. Affectation des résultats 2021

6. Fixation des dividendes et des Jetons de présence

7. Questions diverses.

2022R00400SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire mardi 22 mars 2022

SOCIETE DU CENTRE COMMERCIAL MENZAH PALACE (S.A)

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Centre Commercial Lac Palace - Les Berges du Lac de Tunis

Matricule Fiscal : 000819N/A/M/000

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société du Centre Commercial «Menzah Palace S.A» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 22 mars 2022 à 9 Heures au siège social de la société sis au Lac Palace (4ème étage), les berges du Lac de Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021

2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021

3. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatif au même exercice

4. Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la gestion 2021

5. Affectation des résultats 2021

6. Nomination des membres du Conseil d'Administration

7. Nomination du commissaire aux comptes

8. Fixation des Dividendes et des Jetons de présence

9. Questions diverses.

2022R00401SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 25/3/2022

STANDARD SHARING SOFTWARE

Société anonyme

Au capital social de 10.000.000 de dinars

Immeuble 3S, Rue Abou Hamed El Ghazali - 1073 Montplaisir Tunis

I.U : 0024489T

CNSS : 20028072

Le Conseil d'Administration de la Société STANDARD SHARING SOFTWARE SA convoque tous les actionnaires de la Société STANDARD SHARING SOFTWARE SA, à se réunir, en Assemblée Générale Ordinaire, le 25/3/2022 à onze (11) heures au siège de la société sus indiqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a/ Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2020 relatif au groupe 3S;

b/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes des comptes consolidés de l'exercice 2020 du groupe 3S;

c/ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2020 s'il y a lieu;

d/ Quitus aux administrateurs;

e/ Questions diverses;

f/ Pouvoirs à donner.

2022R00402SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 15 mars 2022

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n°00.388 du 14/09/2000

IU : 0741110C

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK 1001 Tunis

Les actionnaires de l'Univers Obligations SICAV - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 15 mars 2022 à 15 Heures au siége social de la société sise à l'immeuble BTK, 10 bis Avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement de la dénomination sociale de la société;

2- Modification des modalités d'affectation des résultats;

3- Mise à jour des statuts selon la règlementation en vigueur;

4- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2022R00405SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NEW WORLD CLINIC

SA au capital de 6 600 000 Dinars

Siège social : 74 Avenue Hédi Nouira, App 2G6 Ennasr 2 Ariana.

I.U : 1418002B

Les actionnaires de la société NEW WORLD CLINIC sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société sis aux Jardins d'El Menzeh 2- Lotissement Diar El Hana Lot n° 10, le mardi 22 mars 2022 à 15h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports d'activité relatifs aux exercices 2019 et 2020.

2. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2019 et 2020.

3. Approbation des conventions règlementées relatives aux exercices 2019 et 2020.

4. Affectation du résultat des exercices 2019 et 2020.

5. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion des exercices 2019 et 2020.

6. Désignation des membres du conseil d'administration pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

7. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix, munie d'un pouvoir spécial à cet effet.

2022R00417SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DES EMBALLAGES ALUMINIUM ET BOISSONS GAZEUSES

Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 80.975.000 Dinars

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

Matricule fiscal : 0030142FAM000

CNSS : 0007803547

Messieurs les actionnaires de la Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le jeudi 24 mars 2022 à 9 H au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice,

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs,

6/ Affectation des résultats,

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs,

8/ Renouvellement de mandats des commissaires aux comptes,

9/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration,

10/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2021, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, vingt et un jours avant la tenue de l'assemblée.

2022R00436SANB3

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 5 700 000 DT

Siège social : Z.I. Kondar 4020 Sousse

RNE : 938755Z/A/M000

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°48 daté du 17 février 2022, et du récépissé de dépôt de convocation à l'AGE enregistré au RNE sous le numéro 2022122819 daté du 21/02/2022, les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire le lundi 23 mars 2022 à 10 heures dans les bureaux de la société sis à Hammamet pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Annulation de l'AGE n°08 datée du 3 novembre 2021 ayant statué sur une augmentation de capital de la société DORCAS.

2022S00221SANB3

SOCIETE POLYCLINIQUE EZZITOUNA

SA au capital de 4 000 000 Dinars

65, avenue des martyrs Sfax

IU : 0043401Z

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE POLYCLINIQUE EZZITOUNA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le vendredi 25 mars 2022 à partir de 12 h au siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prendre les décisions appropriées permettant de redresser le centre d'hémodialyse

- Questions diverses.

2022X00231SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS & INDUSTRIELS - «S.T.P.I»

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 dinars

M.F : 977517D

R.C : B0354572007

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels «STPI» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 14 mars 2022 à 10 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport sur les activités de la société relatif à l'exercice 2021;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021;

4- Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2021;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2021;

7- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2022 ;

8- Nomination de nouveaux administrateurs;

9- Pouvoirs pour formalités.

2022400399SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LA GENERALE DE RECOUVREMENT ET DE REALISATION DE CREANCES

"SOGEREC"

S.A. au capital : 6.600.000 DT

Siège social : Immeuble de l'Amen Bank - Avenue Mohamed V- Tour C - 2ème étage, Tunis

MF : 1086129V

R.C : B0112672009

Messieurs les actionnaires de la société la Générale de Recouvrement et de Réalisation de Créances "SOGEREC" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 11 mars 2022 à 11 H au siège de la société, sis à l'immeuble de l'Amen Bank- Avenue Mohamed V - Tour C - 2ème étage, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2021,

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021,

4- Affectation du résultat de l'exercice 2021,

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022,

6- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022,

7- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

8- Pouvoirs pour formalités.

9- Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du code des Sociétés Commerciales.

10- Questions diverses.

2022400406SANB3

Convocation

MAGHREB FINANCE holding

Société anonyme

Capital social : 60.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Yasmine - Rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac

Identifiant : 1030710Z

Messieurs les actionnaires de la Société MAGHREB FINANCE holding, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social Immeuble Yasmine, Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac, le 25 mars 2022 à 9 heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021,

- Approbation s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2021,

- Quitus aux Administrateurs relatif à l'exercice 2021,

- Affectation du résultat de l'exercice 2021,

- Renouvellement des mandats des Administrateurs,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2022400415SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SAIDA GROUP HOLDING

Société anonyme

Au capital de 5 500 000 Dinars

Siège social : Immeuble Yasmine, Rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac

Identifiant unique : 0496510 V

Messieurs les actionnaires de la Société Saida Group Holding sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social Immeuble Yasmine, Rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac, le 28 mars 2022 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021,

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021,

- Approbation s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2021,

- Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2021,

- Affectation du résultat de l'exercice 2021,

- Renouvellement des mandats des Administrateurs,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2022400416SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale extraordinaire et ordinaire

Société Mutuelle centrale des Services

Agricoles et Oléicoles

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle centrale des Services Agricoles et Oléicole invite tous les adhérents de la société d'assister à l'assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire qui se tiendra le 14 mars 2022 à partir 10 H30 à son usine sis à Chaouat Km 28, Jdeida - Manouba à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivant :

Assemblée générale extraordinaire :

- Augmentation des membres du conseil d'administration.

- Appel aux candidatures et Scrutin du conseil d'administration.

Assemblée ordinaire :

- Lecture du rapport moral et financier sur l'activité de la société pour la campagne 2019-2020, campagne 2020-2021 et son approbation.

- Approbation des nouveaux adhérents.

- Donner quitus aux administrateurs.

- Approbation de la nomination du commissaire aux comptes.

Au cas où le quorum ne sera pas atteint, les adhérents sont invités à une deuxième réunion de l'assemblée Générale ordinaire le 30 mars 2022 à la même heure, au même lieu à l'effet de délibérer du même ordre du jour.

Les adhérents ont la faculté de prendre connaissance au siège de la société de tous les documents relatifs à de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire.

Cet avis constitue une invitation personnelle à tous les adhérents de la Société.

Les adhérents qui désirent se présenter aux élections des membres du conseil d'administration doivent déposer leur candidature dans un délai ne dépassant pas le 5 mars 2022 au nom du Président du Conseil d'administration par lettre recommandée au siège social de la société.

2022400418SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mr Mokhtar Ben Alhabib Ben Fraj Nouira CIN 04148652 délivrée le 6/12/2005 et Hamida bent Alhabib Ben Fraj Nouira née le 7/5/1964 déclarent la perte du titre de propriété 1950/1 objet de titre foncier n°50848 Monastir situé à sokrin tbolba gouvernorat Monastir. Une attestation de la perte a été délivrée par le poste de la garde nationale de tbolba sous n°242 du 15/02/2022. Toute opposition dans un délai d'un mois doit être déposée au domicile du bureau de l'avocat maître Taha Labidi imm souprilam av Yassamin Sousse.

2022S00222DIVD2

Avis

Monsieur Abdallah Ben Ali Haji Rahmen informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 19/7/1990 dressé par les notaires Mahmoud Bouassida et Mohamed Chabchoub concernant une parcelle de terre d'une superficie de 900 m² située sur la route de Sidi Mansour klm 6 Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2022X00226DIVD2

Avis

Monsieur Sofién Agrbi porte à la connaissance du public la perte de son titre de deux magasins chacun superficie 24 m² et un étage superficie 130 m² sis à nakta Mahras Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Benamira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2022X00229DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Imed Ben Hsouna Ben Mohamed Rekik avise le public qu'il possède la totalité d'une parcelle de terrain au milieu de surface 120 m² sur lequel est édifié un cercle de maison sise route Gabès km7 impasse Bougecha Sfax suivant un contrat de donation daté le 17 mai 2001 dressé par les notaires Mohamed Trabelsi et Mohamed Maamoun Karray.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2022X00230DIVD2